



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26062024

ID : 030-213001241-20240625-2024_06_04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE GARN

Séance du MARDI 25 JUIN 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation
20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Julie MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames Julie MERCIER, Odile MARCAIS, Emeline MULLER, Virginie NICOLAS LOZZI Audrey RATH et Messieurs Jean-Marc MARQUEZ, Benot VIGNAL, Bernard PELLOUX, Matthieu DELARQUE.

Absents représentés : Mesdames Magali FLANDIN pouvoir à Monsieur Bernard PELLOUX, Marie-Hélène BORIE pouvoir à Madame Emeline MULLER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Jean-Marc MARQUEZ.

DELIBERATION N°04 – DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'ajouter à la liste des voies nommées de la commune 2 places communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier décide :

- D'ajouter la Place de la Pouzolle et la Place du Lavoir à la liste des voies nommées de la commune.

Accepte à la majorité dont une abstention, le classement de la voirie communale tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc MARQUEZ

Le Maire
Julie MERCIER

